

COLONISATION

ÉCRIT PAR

Jean BRUHAT : maître assistant à la faculté des lettres et sciences humaines de Paris



Colons et colonisés, M...
Encyclopædia Universalis Fr...

L'objet de cet article n'est pas d'esquisser une histoire générale de la colonisation mais de poser les problèmes relatifs aux différentes étapes de cette histoire. L'expansion de l'Europe du XVI^e au XX^e siècle a été l'un des événements les plus importants de l'histoire de l'humanité. Elle a revêtu des formes diverses : émigration, diffusion des techniques, volonté d'hégémonie culturelle, exportation de capitaux, colonisation. Nous nous en tiendrons à ce dernier aspect. La colonisation implique occupation territoriale et dépendance du pays occupé. Cette occupation s'est produite tantôt sur des territoires peu peuplés, tantôt au détriment

de populations qui ont été réduites à l'état de populations sujettes. Toutefois, ce mouvement colonisateur n'est ni linéaire ni continu. Il passe par des phases de grande intensité et aussi par des périodes de reflux. Les causes qui le déterminent comme les formes qu'il revêt sont étroitement liées au contexte historique. Plus exactement il y a, dans un même moment, interaction entre le fait colonial et l'ensemble d'une situation historique, la situation historique générale expliquant la colonisation, et la colonisation modifiant en retour la situation générale. D'autre part, toute colonisation, même sous la forme d'un affrontement, est un contact entre deux types de sociétés, celles des colonisateurs et celle des colonisés. Il convient donc de rechercher la double influence que la colonisation a exercée sur la société métropolitaine et la société colonisée. Il n'est guère possible d'aboutir à des conclusions définitives. Quand un mouvement est arrivé à son terme, ce qui est le cas de la colonisation, on peut cependant jeter un regard d'ensemble sur sa trajectoire. Notre propos, strictement historique, est donc de découper en quelque sorte cette trajectoire en plusieurs phases et de montrer, pour chacune, les causes, les aspects et les répercussions du phénomène colonial. Quant au fil historique proprement dit, le lecteur le trouvera dans les articles consacrés à la formation et au développement des principaux « empires coloniaux ».

Problèmes et débats

Plusieurs auteurs, partant de l'ouvrage que Paul Leroy-Beaulieu publia en 1874 sous le titre *De la colonisation chez les peuples modernes*, ont essayé de classer les types de colonies. C'est ainsi qu'on a distingué des *colonies de commerce* ou *comptoirs* (comme Hong Kong) ; des *colonies de plantations* ou *d'exploitation*, destinées à fournir aux métropoles des denrées exotiques, des matières premières d'origine agricole ou des produits miniers ; des *colonies de peuplement* situées dans des pays de climat tempéré qui pouvaient recevoir des immigrants d'origine européenne. On a parlé aussi de *colonies déversoirs*, susceptibles de recevoir, venant de la métropole, des produits manufacturés et de la main d'œuvre ou, à l'inverse, de *colonies réservoirs* fournissant à la métropole des produits de base et, le cas échéant, des hommes. Il a été question aussi de *colonies stratégiques*, de *colonies inavouées*, pour définir des territoires théoriquement indépendants, mais soumis, en fait, à une forte pression économique, directe ou indirecte, de la part d'une puissance dominante. Pour ce qui est des méthodes d'administration, les juristes ont distingué deux grandes catégories, les *colonies incorporées*, dans lesquelles l'autorité de la métropole s'exerce par le biais d'une administration directe, et des *colonies protégées* dans lesquelles le régime est celui de

l'administration indirecte, qu'il s'agisse de protectorats proprement dits ou, après la Première Guerre mondiale, de territoires sous mandat.

Ces essais de classification sont intéressants mais artificiels. Ils ne rendent pas compte de la diversité des situations et de l'évolution du phénomène colonial. Plutôt que des types de colonies, l'histoire nous conduit à distinguer des types de colonisation, dont chacun correspond à une étape de l'histoire de la colonisation étant bien entendu qu'à chaque étape il est possible de retrouver, avec des variantes, les distinctions classiques entre les différents types de colonies.

D'autre part, il arrive qu'on envisage la colonisation d'un point de vue moral et qu'on la présente sous la forme d'un diptyque : un premier volet étant celui des méfaits et l'autre celui des bienfaits. Cette perspective ne saurait être celle de l'historien. La colonisation est d'abord une entreprise intéressée, quelles que soient les motivations avancées, quelle que soit la sincérité de ceux qui les soutiennent, et quelle que soit la générosité de ceux qui, personnellement, se sont engagés dans ce qu'ils ont considéré comme une grande aventure. Il ne s'agit pas ici de bonne ou de mauvaise conscience mais de l'établissement d'une domination sous trois aspects : *économique* (la terre étant, par des procédés divers, arrachée à ceux qui la cultivaient ou y faisaient paître des troupeaux ou, en tout état de cause, la production étant orientée en fonction des intérêts de la puissance colonisatrice) ; *politique* (instauration, avec des modalités variées, d'un système de sujétion) ; *culturelle* (la métropole imposant sa civilisation, sa langue, voire sa religion).

Toute domination entraîne violences (s'il y a résistance) et destruction des types de société qui font obstacle à la colonisation ou qui ne peuvent s'y adapter. Des civilisations précoloniales ont pu survivre partiellement, et il arrive qu'elles réapparaissent sous des formes nouvelles à l'ère de la [décolonisation](#). La recherche d'un passé lointain, antérieur à la domination étrangère, a toujours été un des ferments de la prise de conscience nationale. Mais l'expansion européenne a bloqué des développements, comme en Afrique et en Asie, ou conduit des pays comme la Chine et le Japon à se refermer longtemps sur eux-même. Toutefois, il y a quelque chose d'irréversible dans les conséquences du fait colonial. Le monde contemporain, qui naît du démantèlement du système colonial, ne peut pas être la résurrection d'un statu quo antérieur à la colonisation. On ne peut jamais, en histoire, faire table rase du passé. Balkanisation territoriale due à des initiatives administratives ou à des compromis entre grandes puissances et ne tenant aucun compte des réalités ethniques et géographiques ; orientations de l'économie (productions, moyens de transport) en fonction des intérêts de la métropole qui ne coïncident pas nécessairement avec ceux des pays d'outre-mer concernés ; brassage de populations dû à des métissages, à des déplacements démographiques parfois à très grande distance (comme le transfert des Noirs d'Afrique en Amérique au temps de la traite) ; civilisations « coloniales » purement occidentales ; civilisations syncrétiques (en Amérique latine par exemple) ; coexistence de niveaux très contrastés des forces productives, tel est l'héritage de la colonisation. Sans doute, en introduisant une économie monétaire (le plus souvent par l'impôt en argent), en suscitant des échanges commerciaux nouveaux, la colonisation a accéléré la destruction de certaines formes d'économie qui étaient un obstacle au développement des forces productives. Dans l'ensemble – car il y a des exceptions –, la colonisation a donc favorisé, mais par la force, l'établissement ou le développement de modes de production supérieurs à ceux qui existaient antérieurement. De ce point de vue, elle a créé les conditions d'une croissance ultérieure dans le cadre de l'indépendance. Renonçons donc aux jugements de valeur et constatons objectivement que l'œuvre colonisatrice a été à la fois destruction et construction, mais toujours au profit de la métropole. Reste une question à laquelle l'historien hésite à répondre, mais qu'il doit poser : est-ce que les peuples qui furent colonisés n'auraient pas pu trouver en eux-mêmes les forces qui leur auraient permis de franchir, sans la colonisation, une étape dans leur développement économique et social ? D'où l'intérêt qu'on porte

désormais à l'histoire précoloniale des peuples colonisés et la réaction contre une vision eurocentriste de la marche de l'humanité.

Des précédents lointains

L'histoire ancienne des peuples méditerranéens nous offre essentiellement trois types de colonisation : le comptoir-escale, la cité et la clérouquie.

Commerçants et marins, les Crétois jalonnent d'escales les Cyclades, les côtes du Péloponnèse et la Méditerranée orientale, en des temps où l'on différencie mal piraterie et commerce maritime. Les [Phéniciens](#) de Tyr et de Sidon créent, eux aussi, des comptoirs dans tout le bassin de la Méditerranée, de Gadès (Cadix) à Chypre. Ces comptoirs, parfois fortifiés, reçoivent des émigrants venus des villes phéniciennes surpeuplées et sans arrière-pays. Le plus célèbre est Carthage qui, à son tour, crée son système d'« échelles ».

Quant au phénomène de l'expansion grecque, il est à la fois migration et colonisation. Migration lorsque les Éoliens, les Ioniens puis les Doriens vont s'installer sur les rives occidentales de l'Asie Mineure. Colonisation lorsqu'à partir du VIII^e siècle les Grecs fondent des cités dans tout le bassin de la Méditerranée, de l'Espagne au Pont-Euxin. Ils s'expatrient pour s'arracher à un sol pauvre, mais aussi à des contraintes sociales qui réservaient la propriété du sol aux grandes familles. Si les premières colonies sont des bourgs peuplés d'agriculteurs, elles ne tardent pas à devenir des centres d'artisanat et des entrepôts. Dans l'Italie méridionale et en [Sicile](#), le réseau des colonies est particulièrement dense (Grande Grèce). Mais c'est une exception, et dans l'ensemble il s'agit d'une colonisation dispersée. Sans doute y a-t-il à l'origine de ce mouvement des villes puissantes comme Chalcis, [Corinthe](#), Mégare, Milet, [Phocée](#). Cependant, l'origine grecque du mot métropole ne doit pas nous tromper. Les colonies grecques sont des cités totalement indépendantes. Les liens qu'elles gardent avec la ville-mère sont d'ordre commercial ou religieux.

La clérouquie, elle, est une création volontaire de l'État athénien. Se présentant comme un poste militaire, elle est peuplée de citoyens pauvres qui restent des citoyens athéniens et reçoivent un lot de terre (*cleros*). De la clérouquie, on peut rapprocher les « colonies » romaines. Elles ont, elles aussi, un rôle militaire, et leurs habitants doivent participer à la défense des frontières ou à la « pacification » des peuples vaincus.

On pourrait également penser que l'évolution de la Confédération de Délos évoque un système colonial. Elle se transforme, sous l'hégémonie d'[Athènes](#), en un véritable empire dont les cités, hier alliées, deviennent désormais sujettes. Cependant, méfions-nous des analogies que facilitent l'usage des mots et aussi certaines notions juridiques héritées du droit romain. Échappons également au piège de ces noms propres que l'on retrouve à plusieurs moments de l'histoire de la colonisation. Cadix, comptoir carthaginois, sera aussi une base romaine et le port d'où partiront au XVI^e siècle les galions vers l'Amérique. En occupant la Tripolitaine en 1912, les Italiens semblent renouer le fil des siècles et retrouver à [Cyrène](#) les traditions coloniales grecques, hellénistiques et romaines. Que les mots « empire », « impérialisme » ne nous abusent pas. Entre toutes les formes de domination, il y a des ressemblances. Elles sont purement formelles. Et c'est souvent pour la légitimer par son ancienneté, pour lui donner en quelque sorte des lettres de [noblesse](#) et la présenter comme une exigence des sociétés humaines qu'on fait remonter la pratique de la colonisation aussi loin que possible dans le passé.



Des grandes découvertes aux premiers empires coloniaux

Le fait colonial, défini à la fois comme une domination et une exploitation, ne débute en vérité qu'avec l'époque moderne. Il est lié aux transformations qui s'opèrent alors dans l'Europe et, plus particulièrement, dans l'Europe occidentale. C'est l'ère des grandes inventions et des [grandes découvertes](#). Les forces productives et les conditions de communication subissent des mutations radicales auxquelles ne résistera pas le système social qui avait caractérisé le Moyen Âge. C'est alors que l'Europe va s'étendre, conquérir et coloniser. Elle a l'initiative de l'enrichissement, et elle va s'enrichir aux dépens des autres continents. Un mouvement commence qui ne prendra fin qu'au ^{xx}e siècle. L'Europe, qui passe par une phase d'expansion, a des besoins nouveaux. Les mines que le Moyen Âge avait exploitées, surtout en Allemagne centrale, s'épuisent. Elles ne produisent plus assez de métaux précieux pour permettre la frappe des monnaies. Dans le même temps, la fermeture de la Méditerranée par les Turcs fait monter le prix des épices et des denrées précieuses. Cette course vers l'or et les épices est à l'origine de la première étape de la colonisation moderne.

Constitution des deux premiers empires coloniaux

Les deux pays qui vont ouvrir la voie sont le [Portugal](#) et l'Espagne. Cette antériorité n'est pas due à une « vocation » particulière. Elle ne tient pas seulement à la situation géographique. Le Portugal est le seul pays d'Europe qui a, du fait de la crise du ^{xiv}e siècle, connu un changement profond dans ses structures sociales : la victoire de la bourgeoisie des ports sur la féodalité rurale. Quand les dirigeants de l'État portugais continuent, en direction de l'Afrique, l'offensive contre les Musulmans, plus qu'aux âmes à sauver ils songent à l'or africain. Dès le milieu du ^{xv}e siècle, l'or du Soudan, qui prenait naguère la route de l'Orient, vient maintenant s'échanger sur la côte occidentale de l'Afrique contre les chevaux, le cuivre et les armes venus d'Europe. À la fin du siècle, l'horizon portugais s'élargit avec le dépassement du cap de Bonne-Espérance et la découverte de la route des Indes. Cette avance portugaise est également rendue possible par une expérience raisonnée de l'art nautique et de l'organisation des voyages.

Les Espagnols, qui prendront le relais, ont eux aussi mené des expéditions guerrières en Afrique. De l'argent a été gagné par les grands seigneurs andalous, lors du pillage des côtes africaines. Le pays s'unifie. La Castille sort de son isolement. Des communications s'organisent qui donnent une valeur commerciale à la laine des moutons mérinos, consolident la puissance de la riche association d'éleveurs, la Mesta, assurent la fortune du port de Bilbao, des drapiers de Ségovie et de la bourse de Burgos et drainent vers les foires de Medina del Campo les marchands de l'Europe. [Grenade](#) tombe, et autour de Ferdinand le Catholique se presse toute une foule de banquiers italiens, de Vénitiens, de Génois, de juifs convertis qui vont contribuer au financement de la découverte et de la conquête. Ce monde à peine entrevu qui s'ouvre à la colonisation est partagé par le pape entre les deux dominations espagnole et portugaise. Le [traité de Tordesillas](#) de 1494 fait du méridien situé dans l'Atlantique à 370 lieues à l'ouest de l'archipel du [Cap-Vert](#) un axe de délimitation : à l'ouest le domaine portugais, à l'est le domaine espagnol.

Ainsi donc apparaît, à l'aube des Temps modernes, une conception qui dominera l'histoire de la colonisation : le droit que s'attribuent certaines puissances au partage du monde. Des conférences de diplomates, des traités se substitueront aux bulles pontificales, mais, en 1937, Georges Hardy pourra encore intituler un [livre](#), *La Politique coloniale et le partage de la terre aux ^{XIX}e et ^{XX}e siècles*.



Apparaît également l'idée d'un empire colonial : les Portugais et les Espagnols fondant les deux premiers « empires coloniaux » de l'histoire.

Caractéristiques de ces empires

Ces deux empires ont d'ailleurs des structures différentes. L'empire portugais, qui se constitue dans le premier tiers du ^{xvi}^e siècle, est formé par des comptoirs dispersés autour de l'océan Indien et sur les rives occidentales de l'Afrique, le Brésil ne jouant alors qu'un rôle très secondaire. Cet empire est une entreprise commerciale visant à un double monopole : monopole pour les Portugais et monopole pour le roi du Portugal. Sauf dans les [îles](#) de l'Atlantique, les Portugais ne cherchent pas à accroître la productivité. Ils se chargent de la collecte et du transport des épices, le souverain du Portugal devenant le premier « épicier » d'Europe et le « roi du poivre ». L'absence d'une véritable occupation territoriale explique la fragilité de cet empire qui ne résistera pas aux interventions des Hollandais ; ceux-ci finiront par s'emparer, au ^{xvii}^e siècle, de Ceylan et de la plupart des îles de la Sonde.

L'empire espagnol est différent. D'abord, à l'exception des Philippines isolées dans le monde des épices, les Espagnols tiennent, avec l'Amérique du Sud, un bloc continental d'une continuité territoriale exceptionnelle. Les méthodes coloniales sont adaptées à ces conditions géographiques et à l'exploitation des métaux précieux. Trois traits caractérisent cet empire qui s'organise solidement dès le milieu du ^{xvi}^e siècle. D'abord la très forte centralisation : le temps où les conquistadors considéraient leurs conquêtes comme autant de propriétés personnelles est révolu. D'Espagne (de Séville, puis de Madrid), le [Conseil des Indes](#) impose, avec l'aide d'une bureaucratie d'hommes de loi, une administration imitée de l'administration espagnole, le roi étant représenté sur place par des vice-rois. Tout le commerce, dirigé de Séville par la [Casa de Contratación](#), est réservé aux Espagnols. Chaque année, deux convois de galions quittent Séville ou Cadix pour le [Nouveau Monde](#) et en reviennent avec leur cargaison d'or ou d'argent. À elles seules, les mines d'argent découvertes en 1545 à Potosi, au [Pérou](#), fournissent annuellement une production d'environ 300 tonnes contre 60 à peine pour la production européenne. D'autre part, il s'agit d'une colonisation systématique, comportant l'introduction de [plantes](#) nouvelles et le développement de l'élevage. Toute cette exploitation, enfin, est fondée sur le travail forcé des Indiens dans les mines et dans l'*encomienda* qui transpose, au-delà de l'Atlantique, une variante de la seigneurie. Décimée par les mauvais traitements, les maladies et la faim, la population indigène diminue de moitié en un siècle. C'est alors qu'on commence à user d'une main-d'œuvre nouvelle, celle des esclaves importés d'Afrique. Ainsi l'[esclavage](#) réapparaît, lié à la colonisation des Temps modernes, vidant l'Afrique noire d'une partie de sa substance humaine (ce qui sera une des causes de son déclin) et créant dans le Nouveau Monde des groupes de population noire. La colonisation n'a pas seulement déversé en Amérique des centaines de milliers de Blancs, elle a abouti à une migration forcée des peuples noirs. Toutefois, avec le brassage des races, l'implantation souvent brutale du christianisme sur un fond païen qui ne disparaît pas complètement et se nourrit d'apports africains, l'introduction de la langue espagnole, un nouveau type de civilisation héritée du fait colonial se constitue : une civilisation ibéro-américaine. L'Amérique latine est en train de naître.

Le premier système colonial

Le temps des grandes compagnies

Leur apogée



Le partage du monde entre Espagne et Portugal n'est pas accepté par les autres États qui s'engagent dans la carrière coloniale : la France, l'Angleterre et la Hollande. Avec ces nouveaux arrivants va apparaître une autre [méthode](#) de colonisation : la compagnie à charte. Ces compagnies ont obtenu de l'État, pour une zone géographiquement délimitée, un privilège, c'est-à-dire le monopole du commerce avec des faveurs douanières particulières. Elles possèdent un droit de souveraineté sur les territoires qui leur sont octroyés, ce qui leur permet d'entretenir des armées, de rendre justice et de battre monnaie. En contrepartie, ces compagnies ont l'obligation d'organiser les liaisons entre la métropole et les terres qui leur sont confiées, d'y assurer le peuplement, et, le cas échéant, l'évangélisation. Dans ce domaine, l'exemple est donné par deux pays où se sont accumulés d'importants capitaux privés : l'Angleterre et la Hollande. La Compagnie anglaise des Indes orientales obtient, en 1600 et pour quinze ans, le monopole du commerce aux Indes orientales et la pleine propriété des territoires qu'elle pourrait acquérir. En 1602 est créée la Compagnie hollandaise des Indes orientales qui constitue comme le « modèle » de ces compagnies coloniales. Elle a le monopole du trafic et de la navigation entre [le cap](#) de Bonne-Espérance et le détroit de Magellan. Son objectif est commercial, mais elle a aussi des responsabilités coloniales puisqu'elle peut, au nom de l'État, passer « des contrats dans les Indes avec les naturels du pays ». Si la Compagnie est souveraine, elle a cependant des liens étroits avec l'État à qui les employés de la Compagnie doivent prêter serment d'allégeance. En France, trop nombreuses au temps de Richelieu, les compagnies sont réorganisées sous Colbert. Ainsi sont fondées la Compagnie française des Indes orientales qui assure le trafic des épices et le cabotage « d'Inde en Inde » autour de l'océan Indien et de l'océan Pacifique, la Compagnie des Indes occidentales qui se préoccupe surtout du commerce sucrier des Antilles, puis la Compagnie du Sénégal qui assure la traite négrière, la Compagnie de [Guinée](#), la Compagnie du Nord, la Compagnie du Levant, etc. Ces compagnies n'ont pas drainé les capitaux privés aussi facilement qu'en Angleterre et en Hollande, et la crise de l'affaire Law jeta sur elles un discrédit certain.

Un renouveau



Léopold II

Hulton Archive/ Getty Images

On observera plus tard, et dans des conditions bien différentes de la colonisation impérialiste, un renouveau des compagnies coloniales à la fin du XIX^e siècle. Il correspond alors à des préoccupations autres que celles qui prédominaient à la grande époque des compagnies. Ces nouvelles compagnies tâtent le terrain. Si elles échouent, l'État ne porte aucune responsabilité. Si elles réussissent, l'État peut alors intervenir et se substituer à elles. Léopold II, par exemple, « colonisant » à titre personnel, doit, pour agir, passer par l'intermédiaire des sociétés qu'il fonde : Association internationale pour l'exploration et la civilisation en Afrique (1876), puis Comité d'études du Haut-Congo (1878) et Association internationale du Congo (1879).

L'expansion britannique fournit d'autres exemples : Royal [Niger](#) Company, Imperial British East Africa Company, British South Africa Chartered (la fameuse Chartered de Cecil Rhodes), British North Borneo Company...

En Afrique noire, la France pratique aussi, à la même époque, le système des compagnies, qui sont plutôt des sociétés de commerce et d'exploitation, liées à l'économie de traite et auxquelles l'État, qui théoriquement demeure souverain, peut octroyer de très vastes concessions. Le cas du Congo est très significatif puisqu'en 1899 une superficie correspondant à 70 p. 100 de la future [Afrique-Équatoriale française](#) fut abandonnée à une quarantaine de sociétés de traite monopolistes (chacune dans son aire).

Le cas de l'Allemagne est un peu différent. Elle est devenue un État unifié et une puissance économique alors que le partage du monde était déjà très avancé. Dans ces conditions, les compagnies privées présentaient pour Bismarck de grands avantages. Elles coûtaient à l'État moins cher que la colonisation officielle et risquaient moins (car on pouvait toujours les désavouer) de provoquer des conflits avec les autres puissances coloniales. Ainsi trouvons-nous, à l'origine des colonies africaines de l'Allemagne, des compagnies à charte.



Jamestown et la coloni...

MPI/ Getty Images

Toutefois, si au XVII^e siècle le système des compagnies est adapté au trafic commercial, il ne convient pas à tous les types de colonies. Le Canada français devient, dès 1663, une colonie de la Couronne dont l'administration est copiée sur celle de la métropole et dont le régime social demeure de nature seigneuriale : vastes domaines, grande importance des biens d'Église, paysans « engagés », liés aux « seigneurs ». Les colonies anglaises d'Amérique ont, à l'origine, des statuts très divers. Il y a des colonies de « pleine propriété » (comme le Maryland, fondé en 1632 par lord Baltimore) et des colonies à charte (comme la Compagnie de Virginie), encore qu'à partir de 1660 le roi entende affirmer très nettement son autorité.

Colonisation et mercantilisme

Quoi qu'il en soit, ces pratiques coloniales sont alors liées au principe du [mercantilisme](#) qui veut que la puissance d'une nation se mesure à la quantité de monnaie qu'elle détient. Ce système s'est établi progressivement, mais chaque État cherche à s'assurer le monopole du commerce colonial à son profit ou au profit des compagnies privilégiées. C'est le régime de l'« exclusif », improprement appelé « pacte colonial ». En Angleterre, après l'Acte de navigation de 1651, le texte essentiel est le Covenant Act de 1660. « Aucune marchandise, aucun produit ne peut être apporté des colonies ou vers les colonies que sur des navires anglais ou construits dans les colonies ou leur appartenant, sous peine de confiscation. » En France, un régime analogue est imposé aux relations entre les colonies et la métropole. Même s'il y a eu parfois des adoucissements officiels, et toujours de la contrebande, l'« exclusif » domine encore pour l'essentiel au XVIII^e siècle. En 1767, Choiseul rappelle encore que les « colonies fondées par les diverses puissances de l'Europe ont toutes été établies pour l'utilité de la métropole ». C'est la raison pour laquelle l'intérêt se porte alors avant tout vers des territoires aux ressources complémentaires. D'où le développement des plantations de [sucre](#), de tabac, de coton, d'indigo ou de café. Tout est subordonné à l'essor de ces plantations. Les premiers conquérants européens avaient procédé au pillage des territoires découverts. Désormais, une exploitation plus systématique s'impose qui provoque un fructueux trafic d'esclaves, surtout organisé par les Français, les Hollandais et les Anglais. Il était également interdit aux colonies de développer leur production industrielle dans la mesure où elle pouvait concurrencer celle de la métropole. Grâce à la colonisation, des capitaux ont été accumulés dont l'abondance devait être un des facteurs de la [révolution industrielle](#).

La crise du premier système colonial

Les causes

C'est à la fin du XVIII^e siècle qu'apparaissent les premiers signes d'une crise des méthodes coloniales que nous venons de décrire. Elle a des causes multiples qui s'imbriquent les unes dans les autres. Les Antilles anglaises connaissent des difficultés. Le prix de revient du sucre monte, car les sols ayant été épuisés par une exploitation intense et mal dirigée par des planteurs résidant le plus souvent à [Londres](#), il faut désormais une main-d'œuvre plus nombreuse et davantage d'engrais. Les [Antilles françaises](#) résistent mieux, et le sucre qu'elles produisent peut être vendu

jusqu'à 40 p. 100 moins cher. Les colons de la Nouvelle-Angleterre vont acheter mélasses et rhums aux Antilles françaises qu'ils fournissent en grains, viandes, navires et matériaux de construction. Les marchands des Antilles anglaises achètent en contrebande des sucres français pour les revendre au prix fort sur le marché de Londres. Les *lobbies* coloniaux anglais font renforcer les mesures protectionnistes. Mais c'est le système même de l'« exclusif » qui est en train de craquer. L'obstination à le maintenir est une des causes de la formation des États-Unis.

Dans le même temps, l'Angleterre est bouleversée par la révolution industrielle. Dès lors, le problème de la colonisation commence à se poser en termes nouveaux. Certains produits coloniaux vont progressivement perdre de leur intérêt, soit parce qu'on découvre des produits de substitution (plantes tinctoriales), soit parce qu'ils sont concurrencés en Europe même (sucre de betterave contre sucre de canne), soit parce qu'une évolution s'est produite dans l'alimentation (épices). Par contre, l'industrie réclame en plus grande quantité certaines matières premières comme le coton, et bientôt les oléagineux. Sous l'influence de ces impératifs économiques, la colonisation s'oriente de plus en plus vers la recherche de débouchés commerciaux pour la vente de produits manufacturés ou la quête de matières premières. Il faut aussi tenir compte des répercussions de la Révolution française dans les colonies. Le recul de l'esclavage, l'interdiction de la traite, puis de l'esclavage lui-même, bouleversent l'infrastructure sociale des colonies de plantations. C'est l'agonie d'un système né avec les grandes découvertes et organisé au cours des deux siècles qui les ont suivies.

Les manifestations

La crise se développe inégalement selon les pays. Les premiers empires coloniaux sont ceux qui ont le moins facilement résisté.

Ses colonies d'Amérique étant définitivement indépendantes à dater de 1826, il ne reste plus à l'Espagne que [Cuba](#), [Porto Rico](#), les Philippines et quelques territoires épars. Le Portugal a perdu le Brésil. Il ne garde plus que des comptoirs en Guinée, dans le [Mozambique](#), et quelques bases asiatiques comme Goa et [Macao](#).

La Hollande, au contraire, consolide économiquement ses positions coloniales et, dans les Indes néerlandaises, le système des cultures obligatoires et du travail forcé instauré par Van den Bosch ne sera aboli complètement qu'après 1870.

Avec l'assaut général contre le principe du monopole, les grandes compagnies ont disparu ou sont menacées, tout au moins sous leur forme traditionnelle. La Révolution de 1789 les a supprimées en France, et son contrecoup a provoqué la fin de la compagnie hollandaise, déjà affaiblie par une crise interne. La compagnie anglaise tiendra jusqu'en 1858, mais ses pouvoirs ont été progressivement grignotés. Le temps de ce type de monopole est révolu, celui du libéralisme débute, entraînant une révision de la politique coloniale.

Jusqu'après 1870, cette politique est hésitante. C'est une longue période de transition entre la phase mercantiliste de la colonisation et la phase impérialiste. Le courant expansionniste continue ; il peut même s'accélérer sous l'effet de facteurs démographiques puisque l'émigration au départ de l'Angleterre se développe, mais on s'efforce de ne pas risquer de guerres européennes pour des conflits coloniaux. Sur le plan économique, les gouvernements s'engagent progressivement dans la voie de la libération du commerce colonial. L'Angleterre donne l'exemple. En 1825, le ministre du Commerce, Huskisson, autorise toutes les nations à commercer avec les possessions britanniques, quels que soient les bateaux utilisés, à charge de réciprocité, ce qui, en raison de son avance industrielle et maritime, ne peut être que bénéfique pour l'Angleterre. À partir de 1840, le commerce colonial cesse d'être une « zone abritée ». En France, si la tendance est la même, l'évolution est

plus lente. Les assemblées révolutionnaires avaient maintenu l'Exclusif. Il disparaît pour les Antilles et la Réunion le 3 juillet 1861, et la libération des échanges s'étend bientôt à l'ensemble des territoires coloniaux. Pour ses colonies de peuplement, l'Angleterre s'oriente vers le *self-government*.



Révolte des cipayes

Felice Beato/ Getty Images

Ce n'est ni le recul ni l'arrêt de l'expansion territoriale. On procède empiriquement, sans politique d'ensemble, au hasard des circonstances, ou bien on se laisse forcer la main par des initiatives individuelles ou des groupes de pression colonialiste. L'Inde, par exemple, demeure au centre des préoccupations coloniales anglaises. Un tournant s'opère qui aggrave l'exploitation du pays. Les tissus, naguère importés de l'Inde, les fameuses « indiennes », sont frappés de droits prohibitifs qui ruinent une industrie artisanale florissante. L'Inde est condamnée à vendre du coton brut à l'Angleterre qui lui retourne des cotonnades. L'exode des paysans vers les villes où ils ne peuvent trouver aucun travail accroît la misère générale et les grandes famines. Après la révolte des Cipayes, Londres

renonce, en supprimant définitivement la Compagnie des Indes orientales, à la politique systématique d'occidentalisation qui avait été poursuivie sur les conseils de Macaulay, mais rien n'est changé aux méthodes d'exploitation économique.

En France, il n'y a, durant cette longue période, aucun plan d'expansion colonisatrice, et il faut renoncer à l'idée longtemps soutenue d'une continuité dans la politique coloniale de la France. Cependant, en raison du déclin des « îles à sucre », de la conquête de l'[Algérie](#), du développement du Sénégal, il y a déplacement du centre de gravité vers l'Afrique et aussi, à la fin du second Empire, vers la Méditerranée orientale et l'Extrême-Orient. Cependant que la Russie entreprend le peuplement de la [Sibérie](#) et l'occupation de l'Asie centrale, expansion qui trouve sa spécificité dans la continuité territoriale. La Russie, d'ailleurs, abandonne ses bases sur la côte américaine du Pacifique en vendant, en 1867, l'[Alaska](#) aux États-Unis.

Le second système colonial

Impérialisme et colonisation

Réalités économiques et doctrine

La grande phase de l'expansion impérialiste commence entre 1870 et 1880. On peut, pour prendre ses dimensions, en revenir à [Jules Ferry](#). En 1890, il met en lumière le caractère fondamentalement nouveau de la période : « Un mouvement irrésistible, écrit-il, emporte les grandes nations européennes à la conquête de terres nouvelles. C'est comme un immense steeple-chase sur la route de l'inconnu. De 1815 à 1850, l'Europe était casanière et ne sortait guère de chez elle [...]. C'était l'époque des annexions modestes et, à petits coups, des conquêtes bourgeoises et parcimonieuses. Aujourd'hui, ce sont des continents que l'on annexe.[...] La politique coloniale est une manifestation internationale des lois éternelles de la concurrence. »

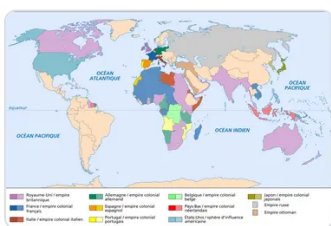
À l'origine de cette poussée, il y a des motivations d'ordre général qui se nuancent selon les pays. Sans doute y a-t-il des raisons de prestige. Mais encore faudrait-il démontrer précisément pourquoi, à cette époque, la puissance coloniale devient une des composantes du prestige national, et pourquoi le nationalisme des grandes puissances se nourrit désormais des ambitions coloniales que, naguère, il récusait au profit d'une politique avant tout continentale. On avance aussi des explications d'ordre démographique puisqu'il y a, de 1870 à 1914, un accroissement très sensible de



la population européenne. On évalue à 1 450 000 la moyenne annuelle des émigrants entre 1890 et 1914. Toutefois, cette pression démographique ne joue guère pour la France. Bien des régions en voie de colonisation (Afrique noire, Asie du Sud-Est) ne peuvent être considérées comme des déversoirs pour les populations européennes dont les excédents se dirigent vers des pays politiquement indépendants comme certains États de l'Amérique du Sud. En dernière analyse, il faut bien, comme les contemporains l'ont estimé, mettre l'accent sur les causes économiques de la poussée impérialiste. Si l'Europe est, ici ou là, surpeuplée, elle est aussi surindustrialisée et surcapitalisée. Plus que jamais, elle a besoin de produits indispensables à son alimentation (café, cacao, oléagineux), à ses industries (caoutchouc, coton, produits miniers), bientôt à ses capacités énergétiques (pétrole). Même s'il ne convient pas d'exagérer l'influence du retour au [protectionnisme](#) qui se dessine après la crise de 1873, même si on admet que le libéralisme n'a pas complètement disparu et qu'après tout ce protectionnisme est hésitant, non systématique, il n'en reste pas moins que l'Europe est à la recherche de marchés pour les excédents de ses industries. Enfin, les colonies ou les territoires à demi-dépendants peuvent constituer pour les capitaux des placements plus bénéfiques que ceux qu'on fait dans les pays métropolitains assez saturés pour que le taux de l'argent y soit plus bas. « Là où sont les intérêts, là doit être la domination », telle est la formule de Charles Dilke, un des premiers théoriciens de l'impérialisme britannique. Certains historiens ont démontré qu'en fait tous ces objectifs n'avaient pas été atteints. C'est ainsi que, tout au moins pour la France, et très visiblement jusqu'en 1914, les capitaux ne sont pas dirigés par priorité vers les colonies, et que le commerce de l'étranger a, plus que celui de la France, profité de l'effort colonial français. Oui, cela est exact. Mais ce qui est déterminant, et qui explique la poussée expansionniste, c'est la vertu qu'on lui attribuait même si, à l'expérience, il est apparu que, dans certains cas, la colonisation n'avait pas été aussi bénéfique à l'ensemble du capitalisme métropolitain qu'on l'avait pensé.

En tout cas, et tout particulièrement en Angleterre et en France, toutes ces motivations se mêlent pour former un véritable corps de doctrine, pour faire surgir une véritable mystique et animer « un parti colonial ». La notion d'empire se précise, et l'on cherche les fondements dans l'histoire passée de la colonisation.

Le partage du monde



Les empires coloniaux ...
Encyclopædia Universalis Fr...

La fièvre expansionniste est évidente. Le partage du monde est en fait terminé en 1914. Deux puissances, qui peuvent précisément prendre appui sur une tradition et se vanter d'une longue expérience, sont au premier rang : l'empire britannique (30 millions de kilomètres carrés et 400 millions d'habitants), l'[empire colonial français](#) (10 millions de kilomètres carrés et 48 millions d'habitants). De nouveaux concurrents sont apparus qui réclament leur place au soleil : l'Allemagne (Togo,

[Cameroun](#), Sud-Ouest africain, Afrique-Orientale, une partie du Congo, les îles Marshall, Carolines, les Mariannes), et l'Italie qui échoue en Éthiopie mais occupe la Tripolitaine et les îles du Dodécanèse : la Belgique qui hérite en 1908 de l'État indépendant du Congo que le roi Léopold avait fondé. Les États-Unis se convertissent à l'impérialisme colonial à partir de 1898.

L'expansion prend aussi, quand il n'y a pas de colonisation proprement dite, les formes de l'emprise économique. Il s'agit de ce que Lénine avait appelé les « États semi-coloniaux » : Chine, Iran, Amérique du Sud, ou [Empire ottoman](#). Dans la plupart des cas, il y a bien, sinon toujours *de jure*, tout au moins *de facto*, limitation de la souveraineté du pays considéré. Lorsque, par exemple, l'Allemagne obtient de la [Turquie](#), en 1903, la concession du chemin de fer dit Berlin-Byzance-



Bagdad, elle reçoit en même temps le droit d'exploiter une zone de 30 km de part et d'autre de la ligne (ce qui lui assure le pétrole de Mossoul).

Ce partage du monde ne va pas sans difficultés, en dépit de conférences comme celle de Berlin (1884-1885) et de multiples compromis : rivalité anglo-française qui atteint son point critique avec l'affaire de Fachoda, en 1898, et se termine par les accords de 1904 ; rivalité anglo-russe à propos des confins de l'Inde, et que la France arbitre lors des accords de 1907 ; rivalité franco-italienne à l'occasion de la question tunisienne ; rivalité anglo-allemande et rivalité franco-allemande dont l'histoire est jalonnée par « les crises marocaines ».

Diversité des solutions politiques

Les problèmes politiques posés par la colonisation ont connu des solutions diverses selon les métropoles et les caractéristiques des pays colonisés. Problèmes qui n'ont d'ailleurs aujourd'hui d'intérêt que dans la mesure où leur étude permet d'éclairer la question fondamentale du rapport colonisateurs-colonisés. L'empire britannique se fait remarquer par une très grande variété de statuts : des dominions (Canada, 1867 ; [Australie](#), 1901 ; [Nouvelle-Zélande](#), 1907 ; Union sud-africaine, 1910) ; des protectorats, comme l'Inde des princes ; ou des colonies de la Couronne administrées de Londres par le Colonial Office. Les conférences impériales organisées à partir de 1887 tentent de concilier l'autonomie des dominions, les préoccupations de la métropole et les intérêts d'ensemble de l'empire.



Bao-Dai

Hulton Archive/ Getty Images

La France, même à l'époque de l'impérialisme, n'a pas de politique systématique, et le ministère des Colonies n'est créé qu'en 1894. On hésite longtemps entre ce qu'on appelle *assimilation* et *association*. Les deux mots ont d'ailleurs, en matière coloniale, une acception très particulière. L'assimilation, qui est dans le sillage de la tradition jacobine, a prévalu pour les Antilles, la Réunion, la [Guyane](#), le Sénégal et la Cochinchine. Mais l'assimilation est purement administrative et, sauf quelques exceptions souvent individuelles, elle ne fait pas des indigènes des citoyens à part entière. Quant à l'association, qui comporte en principe le maintien de certaines institutions locales, elle se présente sous deux aspects, l'administration directe (avec un gouverneur) ou le [protectorat](#) (Tunisie, [Cambodge](#), [Maroc](#), Annam). En fait, le protectorat n'est qu'une forme plus habile et moins coûteuse de la domination. La situation de l'Algérie demeurait particulière. Toute velléité de [réforme](#) concernant les Algériens musulmans se heurtait à l'opposition des colons. Si l'Algérie était rattachée au ministère de l'Intérieur, elle était cependant pourvue d'un gouverneur général, le droit de vote n'étant accordé qu'à une infime minorité d'Algériens musulmans.

Le commencement de la fin



L'Europe et le monde e...
Encyclopædia Universalis Fr...

En dépit de la stabilité très apparente des empires coloniaux, de 1914 à 1918, la Première Guerre mondiale ouvre des brèches dans l'édifice colonial. Il y a bien un nouveau partage du monde, les vainqueurs profitant des dépouilles des vaincus ; il y a une nouvelle vague d'exaltation de l'idée coloniale (comme en témoigne l'Exposition coloniale internationale de 1931 à Paris) et aussi quelques flambées expansionnistes : l'Italie occupe l'Abyssinie, et le Japon, qui est entré dans le cercle des puissances coloniales, consolide sa mainmise sur une partie de la Chine. On voit des « colonies », telles l'Union sud-africaine, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, recevoir des mandats « coloniaux ». Cependant, les mouvements de libération nationale

se développent sous des formes diverses, et avec une plus grande force depuis la guerre et la révolution soviétique. Des réformes sont esquissées çà et là pour tenter d'endiguer la poussée des peuples colonisés. Le [Commonwealth](#) se substitue à la formule de l'empire britannique. La Seconde Guerre mondiale précipite le démantèlement du système colonial. Désormais, en dépit de ses séquelles et malgré le [néo-colonialisme](#) que redoutent les nouveaux États indépendants, la colonisation appartient au passé. Elle relève du domaine des historiens.

— Jean BRUHAT

Bibliographie

- H. BRUNSCHWIG, *L'Expansion allemande outre-mer du XV^e siècle à nos jours*, Paris, 1957 ; *L'Afrique noire au temps de l'empire français*, Denoël, 1988 ; *Le Partage de l'Afrique*, Flammarion, Paris, 1993
- A. CÉSAIRE, *Discours sur le colonialisme*, suivi du *Discours sur la négritude*, Présence africaine, Paris, 2004 (éd. or. 1989)
- A. CONKLIN, *A Mission to Civilize. The Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1885-1930*, Stanford University Press, 1997
- R. CORNEVIN, *Histoire de la colonisation allemande*, Paris, 1969 ; *La France et les Français outre-mer*, Tallandier, 1990
- C.-H. FAVROD, *Le Temps des colonies*, Favre, Paris, 2005
- J. GANIAGE, *L'Expansion coloniale de la France sous la Troisième République (1871-1914)*, Paris, 1968
- C.-A. JULIEN, *Les Politiques coloniales*, Paris, 1947 ; *Les Voyages de découverte et les premiers établissements (XV^e-XVI^e siècles)*, Paris, 1948, repr. 1979
- I. B. KAKÉ, *L'Afrique coloniale. De la Conférence de Berlin aux indépendances*, Présence africaine, 1990
- C. LANNOY & H. VAN DER LINDEN, *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens*, Bruxelles, 1905
- C. LIAUZU & C. MANCERON dir., *La Colonisation, la loi et l'histoire*, Éditions Syllepse, Paris, 2006
- F. MAURO, *L'Expansion européenne (1600-1870)*, 4^e éd., P.U.F., 1996
- J.-L. MIÈGE, *L'Impérialisme italien de 1870 à nos jours*, Paris, 1968 ; *Expansion européenne et décolonisation de 1870 à nos jours*, P.U.F., Paris, 1993
- K. M. PANIKKAR, *L'Asie et la domination occidentale du XV^e siècle à nos jours*, Paris, 1956
- P. PLUCHON & D. BOUCHE, *Histoire de la colonisation française*, 2 vol., Fayard, 1991
- P. RENOUVIN, *Les Formes et les méthodes de l'expansion européenne dans le monde de 1869 à 1914*, Paris, 1944
- J. H. ROSE et al., *Cambridge History of the British Empire*, 8 vol., Cambridge, 1929-1969
- R. SÉDILLOT, *Histoire des colonisations*, Paris, 1958



CLASSIFICATION

Sciences humaines et sociales Politique Sciences politiques

Histoire des relations internationales

Sciences humaines et sociales Politique Idéologies politiques **Colonialisme**

Histoire Histoire thématique Histoire économique **Histoire économique, xvi^e s.**

Histoire Histoire : chronologie Histoire des Temps modernes, du xv^e s. à 1789

Empires coloniaux, xv^e s.-xviii^e s.

Histoire Histoire thématique Histoire économique **Histoire économique, xix^e s.**

Histoire Histoire thématique Histoire économique **Histoire économique, xvii^e s.**

Histoire Histoire thématique Histoire économique **Histoire économique, xviii^e s.**

Histoire Histoire thématique Histoire économique

Histoire économique, xx^e s. et xxi^e s.

